



Signataires : François Baertschi, Skender Salihi, Sandro Pistis, Ana Roch, Christian Steiner, Christian Flury, Arber Jahija, Thierry Cerutti

Date de dépôt : 5 mai 2026

Proposition de motion **pour renforcer la prévention contre les escroqueries visant les seniors à Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la vulnérabilité accrue des personnes âgées face aux escroqueries ;
- la multiplication des cas d’arnaques dites « au faux policier », « au faux banquier », « au faux coursier » et autres ;
- l’impact financier et psychologique souvent lourd pour les victimes ;
- la nécessité d’adapter en permanence les dispositifs de prévention face à l’évolution des méthodes frauduleuses ;
- le rôle fondamental de l’Etat dans la protection des personnes vulnérables,

invite le Conseil d’Etat

- à renforcer les campagnes de prévention destinées aux seniors, notamment par des actions régulières, visibles et adaptées aux différents profils de la population âgée ;
- à développer des supports d’information simples et accessibles, diffusés par voie postale, dans les pharmacies, cabinets médicaux, EMS, associations de seniors et autres lieux fréquentés par les personnes âgées ;
- à mettre en place des actions de sensibilisation de proximité, telles que des séances d’information dans les communes, animées en collaboration avec la police cantonale.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le canton de Genève est confronté à une recrudescence préoccupante d'escroqueries visant les personnes âgées. Ces infractions, souvent organisées et répétées, touchent une population particulièrement vulnérable, tant sur le plan psychologique que social.

Les modes opératoires observés sont désormais bien connus. Des individus se font passer pour des policiers, des employés de banque, des coursiers ou toute autre figure d'autorité ou de confiance, dans le dessein de tromper leurs victimes.

Ces stratagèmes reposent sur la manipulation, l'urgence et la crédibilité apparente des interlocuteurs, conduisant de nombreux seniors à remettre de l'argent liquide, des cartes bancaires ou des informations sensibles.

Malgré les efforts déjà déployés par les autorités compétentes, le nombre de cas recensés demeure particulièrement élevé, ce qui laisse penser que les mesures actuelles de prévention ne sont pas suffisantes ou ne parviennent pas à atteindre efficacement le public cible.

Face à cette situation, il est impératif de renforcer les actions de prévention, en adoptant une approche ciblée, coordonnée et accessible.

En effet, la protection des seniors constitue une responsabilité collective et un impératif de solidarité. Face à des pratiques frauduleuses de plus en plus sophistiquées, il est essentiel que le canton de Genève renforce ses dispositifs de prévention, afin de réduire le nombre de victimes et de préserver la sécurité et la dignité de ses aînés.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions de bien vouloir faire bon accueil à cette proposition de motion.